Page: 1/11

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 03.08.2022 Version : 6 (remplace la version 5) Révision : 03.08.2022

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

- · 1.1 Identificateur de produit
- · Nom du produit: METAL K4
- · Code du produit: 93450001
- · **UFI**: 0WNA-K0NC-F005-1RE7
- · 1,2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées
- · Étape du cycle de vie PW Utilisation étendue par les travailleurs professionnels
- Catégorie du produit PC14 Produits de traitement des surfaces métalliques
- · Catégorie de processus PROC10 Application au rouleau ou au pinceau
- · Catégorie de rejet dans l'environnement

ERC8a Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en intérieur)

ERC8d Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en extérieur)

· Emploi de la substance / de la préparation

Décapent de corrosion

détartrant

· 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Producteur/fournisseur:

ZEP ITALIA SRL

Piazzale Luigi Cadorna, 2

20123 Milano (MI) - Italy;

Via Nettunense Km. 25.000

04011 Aprilia (LT) - Italy

T: +39.06.926691

F: +39.06.92747061

@: tecnico@zepeurope.com

Sito: www.zep.it

ZEP Industries BV

Vierlinghweg 30

4612 PN Bergen op Zoom

The Netherlands

 $Tel: (NL) + 31\ 164\ 250\ 100\ (B) + 32\ 2\ 347\ 0117$

 $Fax:(NL) + 31\ 164\ 266\ 710\ (B) + 32\ 2\ 347\ 1395$

@: info@zepbenelux.com

Distribué au France par:

ZEP INDUSTRIES

Z.I. du Poirier 28210 NOGENT-LE-ROI

Tél. 02 37 65 50 50 - Fax. 02 37 65 50 51

contact@zep-industries.com

www.zep-industries.com

@: info@zep.co.uk

web: www.zep.co.uk

· Service chargé des renseignements:

Service Clients:

NL:Tel:+31164250100 Fax:+31164266710 BE:Tel:+3223470117 Fax:+3223471395 IT:Tel:+3906926691 Fax:+3906.92747061 UK:Tel:+441514221000 Fax:+441514221011

· 1.4 Numéro d'appel d'urgence

FR: Centre anti poison, Orfila, Tel: 01 45 42 59 59 BE: Centre anti poison/Antigif Centrum Tel: 070 245245

LUX: (+352) 8002 5500

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- · 2.1 Classification de la substance ou du mélange
- · Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Acute Tox. 4 H302 Nocif en cas d'ingestion.

Skin Corr. 1B H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Eye Dam. 1 H318 Provoque de graves lésions des yeux.

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 03.08.2022 Version: 6 (remplace la version 5) Révision: 03.08.2022

Nom du produit: METAL K4

(suite de la page 1)

- · 2.2 Éléments d'étiquetage
- Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- · Pictogrammes de danger



- · Mention d'avertissement Danger
- · Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

acide phosphorique

Alcools, ramifiés et linéaires en C12-15, éthoxylés

Alcohols, C9-16, ethoxylated

· Mentions de danger

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

· Conseils de prudence

P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements

contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à

rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

· 2.3 Autres dangers

Il est démontré que le produit ne contient pas de composés halogènes à liaison organique (AOX), de nitrates, de composés de métaux lourds.

- · Résultats des évaluations PBT et vPvB
- · PBT: Non applicable.
- · vPvB: Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- · 3.2 Mélanges
- · Description: Mélange des substances mentionées à la suite avec des additifs non dangereux.

CAS: 7664-38-2	acide phosphorique	25-50%
EINECS: 231-633-2 Numéro index: 015-011-00-6	Met. Corr.1, H290; Skin Corr. 1B, H314 ↑ Acute Tox. 4, H302 Limites de concentration spécifiques: Skin Corr. 1B; H314: C ≥ 25 % Skin Irrit. 2; H315: 10 % ≤ C < 25 % Eye Irrit. 2; H319: 10 % ≤ C < 25 %	
CAS: 111-76-2 EINECS: 203-905-0 Numéro index: 603-014-00-0 Reg.nr.: 01-2119475108-36-xxxx	2-butoxyéthanol •• Acute Tox. 4, H302; Acute Tox. 4, H312; Acute Tox. 4, H332; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319 ATE: LD50 oral: 1.200 mg/kg	5-10%
CAS: 106232-83-1 NLP: 500-294-5	Alcools, ramifiés et linéaires en C12-15, éthoxylés Eye Dam. 1, H318 Acute Tox. 4, H302 Aquatic Chronic 3, H412	≥3-<5%
CAS: 68439-50-9 NLP: 500-213-3	Alcools en C12-14 ethoxyles Aquatic Acute 1, H400 Eye Irrit. 2, H319 Aquatic Chronic 3, H412	2,5-5%
Numéro CE: 931-831-5	Alcohols, C12-14 (even numbered), ethoxylated (10-EO) (68439-50-9) Eye Dam. 1, H318 Acute Tox. 4, H302	1-2,5%

BE.FR

Page : 3/11

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 03.08.2022 Version: 6 (remplace la version 5) Révision: 03.08.2022

Nom du produit: METAL K4

(suite de la page 2)

· Indications complémentaires:

agents de surface non ioniques

≥5 - <15%

RUBRIQUE 4: Premiers secours

· 4.1 Description des mesures de premiers secours

· Remarques générales:

Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

Les symptômes d'intoxication peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement; une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident.

· Après inhalation:

Donner de l'air frais. Assistance respiratoire si nécessaire. Tenir le malade au chaud. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

· Après contact avec la peau:

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

Recourir à un traitement médical.

· Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.

· Après ingestion:

Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.

Boire de l'eau en abondance et donner de l'air frais. Consulter immédiatement un médecin.

- 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

· 5.1 Movens d'extinction

· Moyens d'extinction:

Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.

Dioxyde de carbone

Sable sec

Mousse

· 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

- 5.3 Conseils aux pompiers
- Equipement spécial de sécurité:

Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie.

Porter un vêtement de protection totale.

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un équipement de sécurité. Éloigner les personnes non protégées.

· 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

· 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, liant universel).

Utiliser un neutralisant.

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

Assurer une aération suffisante.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

BE.FR

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 03.08.2022 Version: 6 (remplace la version 5) Révision: 03.08.2022

Nom du produit: METAL K4

(suite de la page 3)

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

· 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

N'employer que dans des secteurs bien aérés.

Ouvrir et manipuler les récipients avec précaution.

Conserver au frais et au sec dans des fûts très bien fermés.

- · Préventions des incendies et des explosions: Aucune mesure particulière n'est requise.
- · 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités
- · Stockage:
- · Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:

Stocker dans un endroit frais.

Ne conserver que dans le fût d'origine.

La ventilation mécanique n'est pas nécessaire pour le stockage

- · Indications concernant le stockage commun: Ne pas stocker avec des alcalis (lessives).
- · Autres indications sur les conditions de stockage: Tenir les emballages hermétiquement fermés.
- · 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· 8.1 Paramètres de contrôle

· Composants présentant des valeurs-seuil à surv	eiller par poste de travail:
--	------------------------------

CAS: 7664-38-2 acide phosphorique

VL Valeur momentanée: 2 mg/m³ Valeur à long terme: 1 mg/m³

CAS: 111-76-2 2-butoxyéthanol

VL Valeur momentanée: 246 mg/m³, 50 ppm Valeur à long terme: 98 mg/m³, 20 ppm D;

· DNEL

CAS: 7664-38-2 acide phosphorique

Inhalatoire	DNEL Long term-systemic mg/m3	10,7 mg/m3 (travailleur/ouvrier)
	DNEL Long term local mg/m3	0,73 mg/m3 (des consommateurs)
		1 mg/m3 (travailleur/ouvrier)
	DNEL Acute-local mg/m3	2 mg/m3 (travailleur/ouvrier)

CAS: 111-76-2 2-butoxyéthanol

Oral	DNEL acute-systemic	13,4-26,7 mg/kg human/day (des consommateurs)
	DNEL Long term-systemic	3,2-6,3 mg/kg human/day (des consommateurs)
Dermique	DNEL Acute-systemic	44,5-89 mg/kg human/day (des consommateurs)
		89 mg/kg human/day (travailleur/ouvrier)
	DNEL Long term-systemic	38-75 mg/kg human/day (des consommateurs)
		75-125 mg/kg human/day (travailleur/ouvrier)
Inhalatoire	DNEL Long term-systemic mg/m3	49-59 mg/m3 (des consommateurs)
		98 mg/m3 (travailleur/ouvrier)
	DNEL Long term local mg/m3	147 mg/m3 (des consommateurs)
	DNEL Acute-systemic mg/m3	426 mg/m3 (des consommateurs)
		633-1.091 mg/m3 (travailleur/ouvrier)

123 mg/m3 (des consommateurs) 246 mg/m3 (travailleur/ouvrier)

· PNEC

CAS: 111-76-2 2-butoxyéthanol

PNEC Freshwater mg/L	8,8 mg/L
PNEC Marinewater mg/L	8,8 mg/L 0,88 mg/L 8,14 mg/Kg 3,46 mg/Kg
PNEC Freshwater sediment	8,14 mg/Kg
PNEC Marine water sediment	3,46 mg/Kg
PNEC Soil	2.8 mg/Kg

DNEL Acute-local mg/m3

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Version: 6 (remplace la version 5) Révision: 03.08.2022 Date d'impression: 03.08.2022

Nom du produit: METAL K4

(suite de la page 4)

PNEC Sewage treatment Plant mg/L 463 mg/L

- Remarques supplémentaires: Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.
- · 8.2 Contrôles de l'exposition
- · Contrôles techniques appropriés Sans autre indication, voir point 7.
- · Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle
- · Mesures générales de protection et d'hygiène:

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

· Protection respiratoire:

Utiliser un appareil de protection respiratoire si la ventilation est insuffisante.

Utiliser un appareil de protection respiratoire en cas de fortes concentrations.

Protection des mains:

Gants de protection

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

Matériau des gants

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Les temps de pénétration déterminés conformément à la norme EN 16523-1:2015 ne sont pas réalisés dans les conditions de la pratique. C'est pourquoi, une durée maximale de port des gants correspondant à 50 % du temps de pénétration est

- · Des gants dans les matériaux suivants ne sont pas appropriés: Gants en tissu épais
- · Protection des yeux/du visage Lunettes de protection hermétiques
- · Protection du corps: Vêtement de protection résistant aux acides

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

. 9.1	Informations sur	les propriétés	physiques et	t chimiaues	essentielles

· Indications générales.

· État physique Liquide · Couleur: Translucide · Odeur: Caractéristique · Seuil olfactif: Non déterminé. Point de fusion/point de congélation: Non déterminé.

· Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle

d'ébullition

107 °C · Inflammabilité Non applicable.

· Limites inférieure et supérieure d'explosion

1.1 Vol % · Inférieure: 10,6 Vol % · Supérieure: · Point d'éclair Non applicable. 240 °C · Température d'inflammation:

Température de décomposition: Non déterminé.

· pH à 20 °C 2.3

· Viscosité:

· Viscosité cinématique Non déterminé. · Dynamique: Non déterminé

· Solubilité

· l'eau: Entièrement miscible · Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log) Non déterminé. Pression de vapeur à 20 °C: 23 hPa

· Densité et/ou densité relative

· Densité à 20 °C: 1.14 g/cm^3 Non déterminé. · Densité relative. Densité de vapeur: Non déterminé.

· 9.2 Autres informations

· Aspect:

Forme: Liquide

(suite page 6)

Page : 6/11

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 03.08.2022 Version: 6 (remplace la version 5) Révision: 03.08.2022

Nom du produit: METAL K4

		(suite de la page 5
· Indications importantes pour la protection de la santé é	et de	
l'environnement ainsi que pour la sécurité.		
· Température d'auto-inflammation	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.	
· Propriétés explosives:	Le produit n'est pas explosif.	
Teneur en solvants:		
· Solvants organiques:	17,5 %	
Swiss VOC:	10,00 %	
· Changement d'état		
· Vitesse d'évaporation.	Non déterminé.	
· Informations concernant les classes de danger physiqu	e	
· Substances et mélanges explosibles	néant	
· Gaz inflammables	néant	
· Aérosols	néant	
· Gaz comburants	néant	
· Gaz sous pression	néant	
· Liquides inflammables	néant	
· Matières solides inflammables	néant	
Substances et mélanges autoréactifs	néant	
Liquides pyrophoriques	néant	
Matières solides pyrophoriques	néant	
· Matières et mélanges auto-échauffants	néant	
Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflamma	ıbles	
au contact de l'eau	néant	
· Liquides comburants	néant	
· Matières solides comburantes	néant	
· Peroxydes organiques	néant	
· Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	néant	
Explosibles désensibilisés	néant	

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- · 10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.2 Stabilité chimique
- · Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- · 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Réactions aux alcalis (lessives alcalines).
- · 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.5 Matières incompatibles:

Ne pas stocker avec des substances oxydantes ou acides.

Ne pas stocker avec des alcalis (lessives).

· 10.6 Produits de décomposition dangereux: Pas de produits de décomposition dangereux connus

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- · 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

	/LC30 deteri	ninantes pour la classification:	
ATE (Valeı	ırs d'estimatı	on de la toxicité aiguë (ETA))	
Oral	LD50	919 mg/kg	
Dermique	LD50	20.000 mg/kg	
Inhalatoire	LC50 / 4 h	22,1 mg/l (Rat)	
CAS: 7664-	38-2 acide p	hosphorique	
Oral	LD50	300 mg/kg (Rat)	
Dermique	LD50	2.740 mg/kg (Rabbit)	
Inhalatoire	LC50/8 h	>214 mg/m3 (Rat)	
	LC50/ 24 h	245 mg/ltr (Brachydanio rerio)	
CAS: 111-7	6-2 2-butoxy	éthanol	
Oral	LD50	1.200 mg/kg (ATE)	
		470 mg/kg (Rat)	

Page: 7/11

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 03.08.2022 Version: 6 (remplace la version 5) Révision: 03.08.2022

Nom du produit: METAL K4

		(suite de la page 6)
		300 mg/kg (Rabbit)
Dermique	LD50	2.000 mg/kg (rab)
		mg/kg (Rat)
Inhalatoire	LC50 / 4 h	2,21 mg/l (Rat)
	LC50 / 48 h	mg/ltr (Daphnia magna (water flea))
CAS: 68439	9-50-9 Alcool	s en C12-14 ethoxyles
Dermique	LD50	2.000 mg/kg (Rat)

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

· Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque de graves lésions des yeux.

- Sensibilisation respiratoire ou cutanée Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- · Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité pour la reproduction Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Danger par aspiration Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · 11.2 Informations sur les autres dangers
- · Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est compris.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· 12.1 Toxicité

· Toxicité aqua	· Toxicité aquatique:		
	CAS: 7664-38-2 acide phosphorique		
LC50 / 96 h	138 mg/ltr (Daphnia magna (water flea))		
	98-106 mg/ltr (fish)		
CAS: 111-76	-2 2-butoxyéthanol		
LC50 / 96 h	1.490 mg/ltr (Lepomis Macrochirus (Bluegill Sunfish))		
	CAS: 106232-83-1 Alcools, ramifiés et linéaires en C12-15, éthoxylés		
LC50 / 96 h	>10 mg/ltr (-) Carassius Auratus		
EC 50 / 48 h	EC 50 / 48 h > 10 mg/ltr (Daphnia magna (water flea))		
COD	1.800 (-)		

- · 12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · Autres indications: Le produit est biodégradable.
- · 12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB
- · PBT: Non applicable.
- · vPvB: Non applicable.
- · 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

- · 12.7 Autres effets néfastes
- · Autres indications écologiques:
- · Indications générales:

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.

Ne doit pas pénétrer à l'état non dilué ou non neutralisé dans les eaux usées ou le collecteur.

Les agents tensio-actifs sont biodégradables à au moins 90%, conformément aux exigences de l'ordonnance (RVO) relative à la loi sur les lessives et les produits de nettoyage.

BE FE

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

 $Date\ d'impression:\ 03.08.2022$ Version: 6 (remplace la version 5) Révision: 03.08.2022

Nom du produit: METAL K4

(suite de la page 7)

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- · 13.1 Méthodes de traitement des déchets
- · Recommandation: -
- · Catalogue européen des déchets

HP6 Toxicité aiguë

HP8 Corrosif

- · Emballages non nettoyés: · Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.

ADR 3264 LIQUIDE INORGANIQUE CORROSIF, ACIDE, N.S.A. (ACIDE PIDSPHORIQUE EN SOLUTION) CORROSIVE LIQUID, ACIDIC, INORGANIC, N.O.S. (PHOSPHORIC ACID, SOLUTION) LA3 Classe(s) de danger pour le transport ADR, IMDG, IATA LABRA Matières corrosives. 8 Matières corrosives. 8 Matières corrosives. 14.4 Groupe d'emballage 4DR, IMDG, LATA LA5 Dangers pour l'environnement Marine Pollutant: 14.5 Dangers pour l'environnement Marine Pollutant: 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Attention: Matières corrosives. None 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Attention: Matières corrosives. None 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Attention: Matières corrosives. None 15. Segregation groups (SGGI) Acids 16. Segregation groups (SGGI) Acids 17. Transport maritime en vrac conformément aux 18. Stawage Code 18. SG36 Stow "separated from" SGG18-alkalis. 18. SG49 Stow "separated from" SGG6-cyanides 18. Transport maritime en vrac conformément aux 18. Non applicable. 18. Mon applicable. 18. Mon applicable. 18. Latie auximale nette par emballage intérieur: 30 ml Quantités exceptées (EQ) Quantité maximale nette par emballage extérieur: 1000 ml 3 Code de restriction en tunnels E MDG Limited quantities (LQ) Excepted quantities (LQ) Excepted quantities (LQ) Excepted quantities (LQ) Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml	ADR, IMDG, IATA 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	UN3264
IMDG, IATA (ACIDĒ PHOSPHORIQUĒ ĒN SOLUTION) 14.3 Classe(s) de danger pour le transport ADR, IMDG, IATA (Classe (Butières corrosives. 8 Matières corrosives. 8 Matières corrosives. 8 Matières corrosives. 8 Matières corrosives. 14.4 Groupe d'emballage 4DR, IMDG, IATA (III) 14.5 Dangers pour l'environnement Marine Pollutant: Non 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Attention: Matières corrosives. 80 Non 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Attention: Matières corrosives. 80 Non EMS: Segregation groups (SGG1) Acids A Stowage Category A Stowage Category A Stowage Cade Segregation Code SGA Stow "separated from" SGG18-alkalis. SG49 Stow "separated from" SGG6-cyanides 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI Indications complémentaires de transport: 4DR Quantités limitées (LO) Quantités exceptées (EQ) Code: E1 Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml Quantité maximale nette par emballage extérieur: 1000 ml 3 Code de restriction en tunnels E MMDG Limited quantities (LQ) Excepted quantities (LQ) Limited quantities (LQ) Excepted quantities (LQ) Excepted quantities (LQ) Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml		
IMDG, IATA (ACIDĒ PHOSPHORIQUĒ ĒN SOLUTION) 14.3 Classe(s) de danger pour le transport ADR, IMDG, IATA (Classe (Butières corrosives. 8 Matières corrosives. 8 Matières corrosives. 8 Matières corrosives. 8 Matières corrosives. 14.4 Groupe d'emballage 4DR, IMDG, IATA (III) 14.5 Dangers pour l'environnement Marine Pollutant: Non 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Attention: Matières corrosives. 80 Non 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Attention: Matières corrosives. 80 Non EMS: Segregation groups (SGG1) Acids A Stowage Category A Stowage Category A Stowage Cade Segregation Code SGA Stow "separated from" SGG18-alkalis. SG49 Stow "separated from" SGG6-cyanides 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI Indications complémentaires de transport: 4DR Quantités limitées (LO) Quantités exceptées (EQ) Code: E1 Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml Quantité maximale nette par emballage extérieur: 1000 ml 3 Code de restriction en tunnels E MMDG Limited quantities (LQ) Excepted quantities (LQ) Limited quantities (LQ) Excepted quantities (LQ) Excepted quantities (LQ) Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml	ADD.	
ADDG, IATA CORROSIVE LIQUID, ACIDIC, INORGANIC, N.O.S. (PHOSPHORIC ACID, SOLUTION) 14.3 Classe(s) de danger pour le transport ADR, IMDG, IATA Classe 8 Matières corrosives. 8 Matières corrosives. 8 Matières corrosives. 14.4 Groupe d'emballage ADR, IMDG, IATA III 14.5 Dangers pour l'environnement Marine Pollutant: Non 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Attention: Matières corrosives. Numéro d'identification du danger (Indice Kemler): No EMS: Segregation groups Segregation groups Stowage Category Stowage Code SW2 Clear of living quarters. SG49 Stow "separated from" SGG18-alkalis. SG49 Stow "separated from" SGG6-cyanides 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI Non applicable. 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI Non applicable. 14.6 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI Non applicable. 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI Non applicable. 14.8 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI Non applicable. 15. Code: El Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml Quantité maximale nette par emballage extérieur: 1000 ml 3 code de restriction en tunnels EMDG Limited quantities (LQ) Excepted quantities (LQ)	ADK	
(PHOSPHORIC ACID, SOLUTION) (1.4.3 Classe(s) de danger pour le transport ADR, IMDG, IATA (Classe		
ADR, IMDG, IATA Line String Stri	IMDG, IATA	
Étiquette 8 14.4 Groupe d'emballage ADR, IMDG, IATA III 14.5 Dangers pour l'environnement Marine Pollutant: Non 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Attention: Matières corrosives. Numéro d'identification du danger (Indice Kemler): No EMS: Segregation groups (SGG1) Acids Stowage Category AStowage Code Segregation Code Segregation Code Segregation Code SG36 Stow "separated from" SGG18-alkalis. SG49 Stow "separated from" SGG6-cyanides 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI Indications complémentaires de transport: ADR Quantités limitées (LQ) Quantités exceptées (EQ) Code: E1 Quantité maximale nette par emballage extérieur: 1000 ml 3 Code de restriction en tunnels E IMDG Limited quantities (LQ) Excepted quantities (LQ) Excepted quantities (LQ) Lode: E1 Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml		(PHOSPHORIC ACID, SOLUTION)
Classe & 8 Matières corrosives. Etiquette 8 11.4 Groupe d'emballage ADR, IMDG, LATA III 14.5 Dangers pour l'environnement Marine Pollutant: Non 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Attention: Matières corrosives. Numéro d'identification du danger (Indice Kemler): 80 No EMS: F-A.S-B (SGGI) Acids Stowage Category ASStowage Category ASSTOWAGE COde SET COMPARTITION SUPPLIES	14.3 Classe(s) de danger pour le transport	
Étiquette 8 14.4 Groupe d'emballage ADR, IMDG, IATA III 14.5 Dangers pour l'environnement Marine Pollutant: Non 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Attention: Matières corrosives. Numéro d'identification du danger (Indice Kemler): 80 F-A,S-B Segregation groups (SGG1) Acids Stowage Category A Stowage Code SW2 Clear of living quarters. Segregation Code SG36 Stow "separated from" SGG18-alkalis. SG49 Stow "separated from" SGG6-cyanides 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OM1 Non applicable. Indications complémentaires de transport: ADR Quantités limitées (LQ) Quantités exceptées (EQ) Code: E1 Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml Quantité maximale nette par emballage extérieur: 1000 ml 3 Code de restriction en tunnels E IMDG Limited quantities (LQ) Excepted Qu	ADR, IMDG, IATA	
Étiquette 8 14.4 Groupe d'emballage ADR, IMDG, IATA III 14.5 Dangers pour l'environnement Marine Pollutant: Non 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Attention: Matières corrosives. Numéro d'identification du danger (Indice Kemler): 80 F-A,S-B Segregation groups (SGG1) Acids Stowage Category A Stowage Code SW2 Clear of living quarters. Segregation Code SG36 Stow "separated from" SGG18-alkalis. SG49 Stow "separated from" SGG6-cyanides 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OM1 Non applicable. Indications complémentaires de transport: ADR Quantités limitées (LQ) Quantités exceptées (EQ) Code: E1 Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml Quantité maximale nette par emballage extérieur: 1000 ml 3 Code de restriction en tunnels E IMDG Limited quantities (LQ) Excepted Qu		
Étiquette 8 14.4 Groupe d'emballage ADR, IMDG, IATA III 14.5 Dangers pour l'environnement Marine Pollutant: Non 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Attention: Matières corrosives. Numéro d'identification du danger (Indice Kemler): 80 F-A,S-B Segregation groups (SGG1) Acids Stowage Category A Stowage Code SW2 Clear of living quarters. Segregation Code SG36 Stow "separated from" SGG18-alkalis. SG49 Stow "separated from" SGG6-cyanides 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OM1 Non applicable. Indications complémentaires de transport: ADR Quantités limitées (LQ) Quantités exceptées (EQ) Code: E1 Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml Quantité maximale nette par emballage extérieur: 1000 ml 3 Code de restriction en tunnels E IMDG Limited quantities (LQ) Excepted Qu		
Étiquette 8 14.4 Groupe d'emballage ADR, IMDG, IATA III 14.5 Dangers pour l'environnement Marine Pollutant: Non 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Attention: Matières corrosives. Numéro d'identification du danger (Indice Kemler): 80 F-A,S-B Segregation groups (SGG1) Acids Stowage Category A Stowage Code SW2 Clear of living quarters. Segregation Code SG36 Stow "separated from" SGG18-alkalis. SG49 Stow "separated from" SGG6-cyanides 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OM1 Non applicable. Indications complémentaires de transport: ADR Quantités limitées (LQ) Quantités exceptées (EQ) Code: E1 Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml Quantité maximale nette par emballage extérieur: 1000 ml 3 Code de restriction en tunnels E IMDG Limited quantities (LQ) Excepted Qu		
Étiquette 8 14.4 Groupe d'emballage ADR, IMDG, IATA III 14.5 Dangers pour l'environnement Marine Pollutant: Non 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Attention: Matières corrosives. Numéro d'identification du danger (Indice Kemler): 80 F-A,S-B Segregation groups (SGG1) Acids Stowage Category A Stowage Code SW2 Clear of living quarters. Segregation Code SG36 Stow "separated from" SGG18-alkalis. SG49 Stow "separated from" SGG6-cyanides 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OM1 Non applicable. Indications complémentaires de transport: ADR Quantités limitées (LQ) Quantités exceptées (EQ) Code: E1 Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml Quantité maximale nette par emballage extérieur: 1000 ml 3 Code de restriction en tunnels E IMDG Limited quantities (LQ) Excepted Qu	*	
Étiquette 8 14.4 Groupe d'emballage ADR, IMDG, IATA III 14.5 Dangers pour l'environnement Marine Pollutant: Non 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Attention: Matières corrosives. Numéro d'identification du danger (Indice Kemler): 80 F-A,S-B Segregation groups (SGG1) Acids Stowage Category A Stowage Code SW2 Clear of living quarters. Segregation Code SG36 Stow "separated from" SGG18-alkalis. SG49 Stow "separated from" SGG6-cyanides 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OM1 Non applicable. Indications complémentaires de transport: ADR Quantités limitées (LQ) Quantités exceptées (EQ) Code: E1 Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml Quantité maximale nette par emballage extérieur: 1000 ml 3 Code de restriction en tunnels E IMDG Limited quantities (LQ) Excepted Qu	Classe	8 Matières corrosives
11.4 Groupe d'emballage ADR, IMDG, IATA 11.5 Dangers pour l'environnement Marine Pollutant: 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Attention: Matières corrosives. Numéro d'identification du danger (Indice Kemler): No EMS: Segregation groups (SGG1) Acids Stowage Category A Stowage Category A Stowage Code SW2 Clear of living quarters. Segregation Code SGG5 Stow "separated from" SGG18-alkalis. SG49 Stow "separated from" SGG6-cyanides 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI Non applicable. Indications complémentaires de transport: ADR Quantités limitées (LQ) Quantités exceptées (EQ) Code: E1 Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml Quantité maximale nette par emballage extérieur: 1000 ml Quantité maximale nette par emballage extérieur: 1000 ml Catégorie de transport SL Code de restriction en tunnels E IMDG Limited quantities (LQ) Excepted quantities (LQ) Excepted quantities (EQ) Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml		
ADR, IMDG, IATA 14.5 Dangers pour l'environnement Marine Pollutant: Non 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Attention: Matières corrosives. Numéro d'identification du danger (Indice Kemler): No EMS: Segregation groups (SGG1) Acids Stowage Category A Stowage Code SW2 Clear of living quarters. Segregation Code SSG36 Stow "separated from" SGG18-alkalis. SG49 Stow "separated from" SGG6-cyanides 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI Indications complémentaires de transport: ADR Quantités limitées (LQ) Quantités exceptées (EQ) Code: E1 Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml Quantité maximale nette par emballage extérieur: 1000 ml Catégorie de transport 3 Code de restriction en tunnels E IMDG Limited quantities (LQ) Excepted quantities (LQ) Excepted quantities (EQ) Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml		
14.5 Dangers pour l'environnement Marine Pollutant: 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Attention: Matières corrosives. Numéro d'identification du danger (Indice Kemler): No EMS: Segregation groups Stowage Category A Stowage Code Segregation Code Segregation Code Segregation Code Segregation Code SG36 Stow "separated from" SGG18-alkalis. SG49 Stow "separated from" SGG6-cyanides 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI Indications complémentaires de transport: ADR Quantités limitées (LQ) Quantités exceptées (EQ) Code: E1 Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml Quantité maximale nette par emballage extérieur: 1000 ml Catégorie de transport Catégorie de transport Catégorie de transport SL Excepted quantities (LQ) Limited quantities (LQ) Excepted quantities (EQ) Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml		111
Marine Pollutant: 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Attention: Matières corrosives. Numéro d'identification du danger (Indice Kemler): 80 No EMS: F-A,S-B Segregation groups (SGG1) Acids Stowage Category A Stowage Code SW2 Clear of living quarters. Segregation Code SG36 Stow "separated from" SGG18-alkalis. SG49 Stow "separated from" SGG6-cyanides 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI Non applicable. Indications complémentaires de transport: ADR Quantités limitées (LQ) SL Quantités exceptées (EQ) Code: E1 Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml Quantité maximale nette par emballage extérieur: 1000 ml Catégorie de transport 3 Code de restriction en tunnels E IMDG Limited quantities (LQ) SL Excepted quantities (EQ) SL Code: E1 Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml		111
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Attention: Matières corrosives. Numéro d'identification du danger (Indice Kemler): No EMS: Segregation groups Stowage Category A Stowage Code Segregation Code Segrega		
Numéro d'identification du danger (Indice Kemler): No EMS: Segregation groups Stowage Category Stowage Code Segregation Code	Marine Pollutant:	Non
No EMS: Segregation groups Stowage Category Stowage Code SW2 Clear of living quarters. Segregation Code SG36 Stow "separated from" SGG18-alkalis. SG49 Stow "separated from" SGG6-cyanides 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI Non applicable. Indications complémentaires de transport: ADR Quantités limitées (LQ) Quantités exceptées (EQ) Code: E1 Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml Quantité maximale nette par emballage extérieur: 1000 ml 3 Catégorie de transport Code de restriction en tunnels E IMDG Limited quantities (LQ) Excepted quantities (EQ) SL Code: E1 Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml	14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisate	ur Attention: Matières corrosives.
Segregation groups Stowage Category Stowage Code Swape Code Segregation Co	Numéro d'identification du danger (Indice Kemler):	
Stowage Category Stowage Code Stowage Code Segregation Segregatio		
Stowage Code Segregation Code SW2 Clear of living quarters. SG36 Stow "separated from" SGG18-alkalis. SG49 Stow "separated from" SGG6-cyanides 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI Non applicable. Indications complémentaires de transport: ADR Quantités limitées (LQ) Quantités exceptées (EQ) Code: E1 Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml Quantité maximale nette par emballage extérieur: 1000 ml Catégorie de transport Code de restriction en tunnels E IMDG Limited quantities (LQ) Excepted quantities (EQ) SL Code: E1 Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml		(SGG1) Acids
Segregation Code SG36 Stow "separated from" SGG18-alkalis. SG49 Stow "separated from" SGG6-cyanides 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI Non applicable. Indications complémentaires de transport: ADR Quantités limitées (LQ) Quantités exceptées (EQ) Code: E1 Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml Quantité maximale nette par emballage extérieur: 1000 ml Catégorie de transport Code de restriction en tunnels IMDG Limited quantities (LQ) Excepted quantities (EQ) SL Code: E1 Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml		
14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI Indications complémentaires de transport: ADR Quantités limitées (LQ) Quantités exceptées (EQ) Code: E1 Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml Quantité maximale nette par emballage extérieur: 1000 ml Catégorie de transport Code de restriction en tunnels E IMDG Limited quantities (LQ) Excepted quantities (EQ) SL Code: E1 Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml		
14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI Indications complémentaires de transport: ADR Quantités limitées (LQ) Quantités exceptées (EQ) Code: E1 Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml Quantité maximale nette par emballage extérieur: 1000 ml Catégorie de transport Code de restriction en tunnels E IMDG Limited quantities (LQ) Excepted quantities (EQ) SL Code: E1 Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml	Segregation Code	
Indications complémentaires de transport: ADR Quantités limitées (LQ) Quantités exceptées (EQ) Code: E1 Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml Quantité maximale nette par emballage extérieur: 1000 ml Catégorie de transport Code de restriction en tunnels E IMDG Limited quantities (LQ) Excepted quantities (EQ) Non applicable. SL Code: E1 Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml Quantité maximale nette par emballage extérieur: 1000 ml S Code de restriction en tunnels E IMDG Limited quantities (LQ) Excepted quantities (EQ) SL Code: E1 Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml		SG49 Stow "separated from" SGG6-cyanides
Indications complémentaires de transport: ADR Quantités limitées (LQ) Quantités exceptées (EQ) Code: E1 Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml Quantité maximale nette par emballage extérieur: 1000 ml Catégorie de transport Code de restriction en tunnels E IMDG Limited quantities (LQ) Excepted quantities (EQ) SL Code: E1 Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml	14.7 Transport maritime en vrac conformément aux	
ADR Quantités limitées (LQ) Quantités exceptées (EQ) Code: E1 Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml Quantité maximale nette par emballage extérieur: 1000 ml Catégorie de transport Code de restriction en tunnels E IMDG Limited quantities (LQ) Excepted quantities (EQ) SL Code: E1 Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml	instruments de l'OMI	Non applicable.
Quantités limitées (LQ) Quantités exceptées (EQ) Code: E1 Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml Quantité maximale nette par emballage extérieur: 1000 ml Catégorie de transport Code de restriction en tunnels E IMDG Limited quantities (LQ) Excepted quantities (EQ) SL Code: E1 Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml	Indications complémentaires de transport:	
Quantités exceptées (EQ) Code: E1 Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml Quantité maximale nette par emballage extérieur: 1000 ml Catégorie de transport Code de restriction en tunnels E IMDG Limited quantities (LQ) Excepted quantities (EQ) Code: E1 Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml	4DR	
Quantités exceptées (EQ) Code: E1 Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml Quantité maximale nette par emballage extérieur: 1000 ml Catégorie de transport Code de restriction en tunnels E IMDG Limited quantities (LQ) Excepted quantities (EQ) Code: E1 Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml		
Quantité maximale nette par emballage extérieur: 1000 ml 3 Code de restriction en tunnels E IMDG Limited quantities (LQ) Excepted quantities (EQ) SL Code: E1 Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml		
Catégorie de transport Code de restriction en tunnels E IMDG Limited quantities (LQ) Excepted quantities (EQ) SL Code: E1 Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml		
Code de restriction en tunnels E IMDG Limited quantities (LQ) Excepted quantities (EQ) SL Code: E1 Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml		Quantité maximale nette par emballage extérieur: 1000 ml
IMDG Limited quantities (LQ) 5L Excepted quantities (EQ) Code: E1 Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml	Catégorie de transport	
Limited quantities (LQ) 5L Excepted quantities (EQ) Code: E1 Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml	Code de restriction en tunnels	E
Excepted quantities (EQ) Code: E1 Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml	IMDG	
Excepted quantities (\overline{EQ}) Code: E1 Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml	Limited quantities (LQ)	5L
Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml		Code: E1
Maximum not quantity now outer nachaging, 1000 ml	- · · · · · · · ·	
Maximum nei quantity per outer packaging. 1000 ml		Maximum net quantity per outer packaging: 1000 ml

Page: 9/11

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 03.08.2022 Version : 6 (remplace la version 5) Révision : 03.08.2022

Nom du produit: METAL K4

(suite de la page 8)

· "Règlement type" de l'ONU:

UN 3264 LIQUIDE INORGANIQUE CORROSIF, ACIDE, N.S.A. (ACIDE PHOSPHORIQUE EN SOLUTION), 8, III

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

· 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 -CLP

RÈGLEMENT (UE) 2020/878 - ANNEXE II - REACH

Dir. 06/08 ADR - RID - IMDG - IATA;

Directive 2012/18/UE (Seveso III)

DIRECTIVE 2008/98/CE

REGLEMENT (UE) No 1357/2014

RÈGLEMENT (CE) No 648/2004 relatif aux détergents

- · Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- · Pictogrammes de danger



- · Mention d'avertissement Danger
- · Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

acide phosphorique

Alcools, ramifiés et linéaires en C12-15, éthoxylés

Alcohols, C9-16, ethoxylated

· Mentions de danger

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

· Conseils de prudence

P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à

rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

- · Directive 2012/18/UE
- · Substances dangereuses désignées ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.
- · RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3
- · Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

- · RÈGLEMENT (UE) 2019/1148
- · Annexe I PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des composants n'est compris.

· Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT

Aucun des composants n'est compris.

· Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

Aucun des composants n'est compris.

· Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

Aucun des composants n'est compris.

(suite page 10)

Page: 10/11

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Version: 6 (remplace la version 5) Révision: 03.08.2022 Date d'impression: 03.08.2022

Nom du produit: METAL K4

(suite de la page 9)

- · Prescriptions nationales:
- · Directives techniques air:

Classe	Part en %
NK	10,0

- · Classe de pollution des eaux: Classe de pollution des eaux 2 (Classification propre): polluant.
- 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique a été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· Phrases importantes

H290 Peut être corrosif pour les métaux.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H312 Nocif par contact cutané.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H332 Nocif par inhalation.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

- · Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Méthode de calcul
- · Service établissant la fiche technique: Nederland: Afdeling laboratorium / België: Afdeling klanten service
- · Contact: Nederland: Afdeling klantenservice / Belgie: Afdeling klantenservice
- · Numéro de la version précédente: 5
- · Acronymes et abréviations:

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)
PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

WELL: The highest acceptable concentration

IOELV: Indicative occupational exposure limit values

Met. Corr.1: Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux – Catégorie 1

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4

Skin Corr. 1B: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1B

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire - Catégorie 1 Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire - Catégorie 2

. Áquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1 Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique - Catégorie 3

* Données modifiées par rapport à la version précédente

BE.FR

(suite page 11)

Page: 11/11

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 03.08.2022 Version: 6 (remplace la version 5) Révision: 03.08.2022

Nom du produit: METAL K4

(suite de la page 10)

Annexe: Scénario d'exposition

- · Désignation brève du scénario d'exposition
- · Catégorie du produit PC14 Produits de traitement des surfaces métalliques
- · Catégorie du procédé PROC10 Application au rouleau ou au pinceau
- · Description des activités/procédés considérés dans le scénario d'exposition

Voir la section 1 de l'annexe de la fiche de données de sécurité

- · Conditions d'utilisation
- · Durée et fréquence 5 jours de travail/semaine.
- · Paramètres physiques
- · Etat physique Liquide
- · Concentration de la substance dans le mélange La substance est le composant principal.
- Quantité utilisée en relation avec le temps ou l'activité Conformément aux instructions d'utilisation.
- · Autres conditions d'utilisation
- · Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition de l'environnement

Aucune mesure particulière n'est requise.

Utilisation uniquement sur un sol dur

· Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition des travailleurs

Eviter le contact avec les yeux.

Eviter le contact avec la peau.

Ne pas respirer les gaz/vapeurs/aérosols.

- Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition du consommateur Aucune mesure particulière n'est requise.
- · Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition du consommateur pendant l'utilisation du produit N'est pas applicable.
- · Mesures de gestion des risques
- · Protection du travailleur
- · Mesures de protection organisationnelles Aucune mesure particulière n'est requise.
- · Mesures techniques de protection

Veiller à une aspiration convenable sur les machines de traitement.

N'utiliser le produit que dans des systèmes fermés.

· Mesures personnelles de protection

Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.

Eviter tout contact avec la peau.

Eviter tout contact avec les yeux.

Lunettes de protection hermétiques

Gants de protection

Utiliser un appareil de protection respiratoire si la ventilation est insuffisante.

Utiliser un appareil de protection respiratoire en cas de fortes concentrations.

- · Mesures pour la protection du consommateur Assurer un marquage suffisant.
- · Mesures de protection de l'environnement
- · Eau

Aucune mesure particulière n'est requise.

En règle générale, une neutralisation est nécessaire avant le déversement de l'eau usée dans la station d'épuration.

Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

- · Sol Empêcher la pénétration dans le sol.
- · Mesures pour l'élimination

Evacuation conformément aux prescriptions légales.

S'assurer que les déchets sont collectés et contenus.

- Procédés d'élimination Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
- · Type du déchet Conteneur partiellement vide et sale
- Estimation de l'exposition
- · Consommateur N'est pas pertinente pour ce scénario d'exposition.
- · Guide pour l'utilisateur en aval Pas d'autres informations importantes disponibles.

BE.FR